



Dossier d'inscription 2022

Documents et matériels à fournir

Documents et pièces justificatives:

- Le Dossier d'inscription, dûment rempli, daté et signé,
- Bulletin d'adhésion du Centre Social Vic-Accueil dûment réglé (5euros), rempli, daté et signé,
- Photo actuelle de l'enfant (format photo d'identité) ,

- Copie du livret de famille (renseignement parents et enfant),
- Copie du justificatif de domicile (bail, facture: électricité, gaz ou eau) de moins de 3 mois. Si l'enfant est en garde alternée : une copie pour **chaque** parent,
- Copie des vaccinations (carnet de santé): à jour,
- Copie de l'attestation de la Carte Vitale ou CMU couvrant l'enfant,
- Attestation d'assurance avec la mention "Périscolaire" et "Extrascolaire", en cours de validité.
(A fournir à chaque expiration: année civile/scolaire/administrative, date anniversaire, changement d'assurance...)
(L'assurance individuelle est fortement recommandée mais non obligatoire.)

- Si nécessaire, le Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) et les traitements associés,
- Si nécessaire, une attestation de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)
- Si nécessaire, ordonnances, certificats médicaux et conduites à tenir avec trousse de soin,

- Si il y a des modalités de garde de l'enfant: fournir une copie du jugement signifiant ces modalités de garde.
- Si l'enfant ne vit pas au domicile d'un des parents, fournir un document justificatif de prise en charge de l'enfant par un tiers,



Règlement Intérieur CLAC

2022

Caractéristique de la structure :

Le Centre de Loisirs Associé au Collège situé 6 place Zaccharie Baqué à Vic-Fezensac est géré par le Centre Social Vic-Accueil dont le siège social se trouve au 13 rue Jean Jaurès 32190 à Vic-Fezensac.

Le CLAC est soutenu financièrement par **la C.A.F.** du Gers et **la Mairie** de Vic-Fezensac.

La structure dispose d'un agrément de la D.D.C.S.P.P. (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population).

Le CLAC accueille les jeunes collégiens dès leur entrée en 6^e et jusqu'à leur départ au lycée, les mercredis après-midi en période scolaire, sans discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

Tout prosélytisme politique ou religieux est interdit au sein de la structure, aussi bien par les organisateurs, équipe d'animation ainsi que les usagers.

L'encadrement :

Conformément à la réglementation en vigueur, l'encadrement est assuré par une équipe d'animation diplômée B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) sous la responsabilité d'un directeur titulaire du B.P.J.E.P.S. (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport).

L'équipe d'animation est tenue d'assurer la sécurité morale et physique des jeunes.

Responsable de la structure :

Magalie DASTE

Animatrice référente :

Nina HONNAY

jeunesse@vic-accueil.fr

06.66.30.18.06/05.62.64.41.16

Covid-19 : Encadrement et Service

Avant de venir sur la structure il vous sera demandé de bien vouloir surveiller la température et l'état de santé des membres de votre foyer. Les enfants présentant de la température (38°C) ne pourront pas être accueillis en collectivité. En cas de symptômes COVID-19 alertez immédiatement votre médecin et ne venez pas sur la structure afin d'éviter de nouveaux foyer infectieux.

En cas de symptôme COVID pendant l'accueil (notamment une température supérieur ou égale à 38°C) :

- Chez l'enfant : L'enfant sera mis à l'écart du groupe dans un espace dédié à cet effet avec port du masque si possible. Les responsables seront avertis et devront venir le chercher.
- Chez l'adulte : L'adulte concerné devra immédiatement quitter le CLAC.

Dans un cas comme dans l'autre toute suspicion fera l'objet d'une fiche de signalement à la D.D.C.S.P.P. La personne concernée (ainsi que tous les cas contacts) ne pourra plus être accueillie sur le CLAC jusqu'à présentation d'un test négatif à la COVID ou d'un délai de 7 jours.

Concernant l'encadrement si les effectifs ne permettent pas de répondre à la réglementation en vigueur pour le maintien des fonctions d'un "Accueil de loisirs" nous avons la possibilité de prendre celles d'une "garderie".

Pour répondre aux mieux aux attentes et besoins des familles, l'organisateur (Vic-Accueil) maintiendra donc le service actif avec les conditions susmentionnées :

Nombre d'encadrant absent	Conséquences sur l'accueil
1 Animateur absent	Maintien de l'accueil en fonction garderie (jeux libres pour les jeunes, surveillance de l'animateur).
2 Animateurs absents	FERMETURE DU SERVICE

Nous pouvons être amenés à vous communiquer l'information de la fermeture du service la veille. Prière donc de surveiller votre boîte mail ainsi que votre téléphone portable régulièrement.

Les horaires :

Attention changement ouverture portail:

Afin de nous conformer aux exigences de sécurité liées au **plan "Vigipirate" (et les risques d'intrusion)**, le portillon du collège qui nous sert d'entrée et de sortie ne sera ouvert que pendant les plages horaires "accueil" (de 13h à 14h et à partir de 16h30). En dehors de ces horaires, merci d'appeler sur le téléphone de la responsable afin qu'un membre de l'équipe vienne vous ouvrir (rappel: 06.66.30.18.06).

Le CLAC ouvre ses portes les mercredis hors vacances scolaires entre 13h et 19h :

- 13h-14h : **accueil** et temps libre
- 14h-14h15 : temps d'expression « Tempo Choco »
- 14h15-16h30 : activité au programme et goûter
- 16h30 à 19h : goûter et **accueil** / départ du soir et temps libre

Ces horaires peuvent être modifiées notamment pour des événements exceptionnels (sorties, intervenants, animations particulières...) auquel cas l'équipe en informera les familles.

Après la cantine le mercredi, les jeunes rejoignent le foyer du collège situé directement dans la cour du collège, pour l'ouverture de l'accueil du CLAC.

Le jeune ne sera sous la responsabilité du CLAC qu'à partir du moment où il se sera présenté à l'équipe d'animation.

Les jeunes non autorisés à partir seul du CLAC pourront être confiés à toute personne munie obligatoirement d'une pièce d'identité, figurant sur le dossier d'inscription (*Autorisations de sortie*), ou sur présentation d'une autorisation manuscrite de départ.

Dans le cas où le jeune est licencié ou adhérent d'une association locale (sportives, musicale, culturelle ou autre...) il peut tout à fait quitter le CLAC dans l'après-midi pour participer à cette activité, et revenir juste après s'il le souhaite. Nous demanderons dans ce cas-là une autorisation parentale signée afin d'être au courant de toute situation particulière.

A la fermeture, si le jeune est toujours présent et qu'aucun contact n'a pu être établi avec les responsables légaux, l'enfant sera remis au service de Gendarmerie comme le préconise la D.D.C.S.P.P.

Activités et Projet Pédagogique :

Dans le cadre de notre projet pédagogique et en accord avec ce dernier, le jeune sera au coeur de la vie du CLAC.

A la fois acteur et participant, il sera force de proposition quant au choix des thèmes, des sorties, des activités et de l'établissement même du programme sur chaque période...

Chaque mercredi, un temps permet aux jeunes d'exprimer leurs états d'âmes, leurs souhaits et leurs envies qui seront pris en compte dans l'élaboration du prochain planning des activités et même durant la suite de l'après-midi. Celui-ci sera diffusé ainsi que le formulaire en ligne d'inscription la veille des vacances pour la période suivante.

Les activités seront étudiées et réalisées dans le respect des normes sanitaires en vigueur tout en gardant notre aspect pédagogique, éducatif et ludique.

Le projet pédagogique de la structure est en libre consultation au centre social Vic Accueil, vous pouvez également le retrouver en ligne sur le site internet de l'association Vic-Accueil (www.vic-accueil.fr) ainsi que sur les différents réseaux sociaux de la responsable (Facebook, Snapchat et Instagram).

Ci-dessous, en voici les principaux axes :

- Développer chez le jeune la construction, la mise en place, l'appropriation et l'importance des règles de vie.
- Découvrir ou redécouvrir son environnement proche.
- Travailler ensemble sur les droits et les devoirs des jeunes dans la structure.
- Créer et faire perdurer un climat de convivialité.
- Développer et prendre en compte l'estime de soi du jeune.
- Intégrer et accepter les handicaps et les différences.
- Développer l'autonomie des jeunes.
- Encourager les coopérations entre les publics.

Modalités d'inscriptions et tarifs :

Un dossier d'inscription **complet** est **obligatoire** dès le premier jour de présence du jeune, ainsi que l'adhésion au Centre Social Vic-Accueil qui sont à télécharger sur le site de Vic-Accueil (www.vic-accueil.fr). Tout jeune, n'ayant pas son dossier complet ou à jour, se verra refuser l'accès au CLAC.

Les dossiers seront valables en année civile (de Janvier à Décembre). Les dossiers 2022 resteront donc valables jusqu'à Décembre 2022, et ne seront renouvelés que les pièces qui arrivent à échéance ou quelconque changement à nous communiquer.

L'accueil des jeunes se fait par inscription (formulaire en ligne) ouverte sur une période donnée (communiquée via le mail fourni dans le dossier) par ordre d'arrivée. Passé ce délai, et dans la limite des places disponibles, les inscriptions se feront directement auprès de l'équipe d'animation (physique, mail, téléphone). 36 places les mercredis.

Une fois le dossier complet rendu et le jeune venu une fois au CLAC le mercredi, les responsables légaux recevront la facture correspondant au forfait annuel. La facture est établie par année civile.

La tarification prend en compte le quotient familial (C.A.F) et le lieu d'habitation de la famille. Sans numéro d'allocataire C.A.F le tarif le plus haut sera appliqué.

	Tarif 1 Vicois	Tarif 2 Vicois	Tarif 3 Vicois	Tarif 1 Non Vicois	Tarif 2 Non Vicois	Tarif 3 Non Vicois
QF C.A.F.	0 à 450	451 à 850	851 et +	0 à 450	451 à 850	851 et +
Forfait annuel	5€	10€	15€	8€	12€	17€

Conditions de remboursement :

Le remboursement d'un forfait annuel ne sera fait que si le jeune n'est finalement jamais venu au CLAC. En cas de participation financière exceptionnelle pour une sortie ou activité, le remboursement ne pourra être effectué que si l'équipe d'animation est prévenue une semaine avant, ou sur présentation d'un certificat médical.

Inclusion et différences :

La structure accueille tous les jeunes, de toutes origines sociales et culturelles, dans le respect de leur individualité et de leurs différences. Il s'agit avant tout de développer l'inclusion du jeune au sein de la collectivité.

Afin de répondre au mieux aux besoins particuliers du jeune, l'accueil se fera en concertation avec les responsables du jeune, le personnel médico-éducatif et le responsable du CLAC.

Maladie - Accidents :

Les jeunes atteints de maladie contagieuse ne peuvent être admis au sein du CLAC.

Aucun médicament, même homéopathique, ne sera administré au jeune sans une ordonnance précise (posologie) et lisible du médecin.

En cas d'accident grave, l'équipe fera appel en priorité aux services d'urgences (pompiers, S.A.M.U.). Elle est également tenue d'informer le plus rapidement possible les responsables légaux.

Restauration :

Le goûter est assuré par les jeunes sur le principe du volontariat.

Le CLAC ne prend pas en charge les spécificités alimentaires. Cependant, en cas de régime alimentaire spécifique lié à une maladie et/ou une allergie, merci de le signaler à l'équipe éducative.

Hygiène :

En cette période de crise sanitaire, une vigilance supplémentaire est portée :

- Entretien des sanitaires et des surfaces (chaises, tables...) utilisées par les jeunes
- Lavage des mains réguliers et dès l'arrivée du jeune
- Port du masque obligatoire pour les adultes encadrants et tous les jeunes : tout enfant de 11 ans ou plus doit porter un masque de protection. Il appartient aux responsables légaux de fournir les masques à leurs enfants. Rappel : il faut changer de masques toutes les 4h.

Le port du masque est obligatoire dans les lieux intérieurs. Cependant, une tolérance sera accordée lors de pratiques de jeux physiques et lors du goûter.

Vêtements et objets personnels :

Une tenue adaptée à la pratique des activités et aux conditions météorologiques est souhaitée.

Tout effet personnel est soumis à la responsabilité du jeune. En cas d'oubli d'un vêtement, celui-ci sera placé avec les autres vêtements oubliés dans le hall d'entrée du collège.

Le téléphone portable est autorisé pendant l'accueil dans la mesure où cela ne perturbe pas le groupe ou l'activité (téléphone interdit pendant le "tempo choco" et pendant des animations encadrées).

En cas de perte ou de vol, le CLAC ne pourra être tenu pour responsable.

Lieu et biens communs :

Les jeunes sont tenus de respecter les lieux et le matériel mis à disposition (locaux, mobilier, jeux, matériel pédagogique, bus...).

Pour toute détérioration volontaire, les parents engageront leur responsabilité civile.

Place des responsables de l'adolescent dans la vie du CLAC :

Dans l'intérêt du CLAC et du bon fonctionnement de la structure, la responsable de la structure est à votre écoute constante. Les responsables du jeune peuvent, s'ils le souhaitent, demander un échange avec la direction. Dans cette optique, nous demanderons votre attention particulière lors de réunions ou d'enquêtes de satisfaction.

Le but étant de faire évoluer la structure dans la bienveillance, et que chacun y trouve sa place.

Sanctions :

Dans le cas où le jeune accueilli aurait une attitude incorrecte ou une conduite compromettant sa sécurité, celle des autres ou le bon fonctionnement du CLAC, des dispositions pouvant aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive pourront être prises par l'équipe d'animation. Cette décision sera effective après un rendez-vous avec les responsables du jeune concerné.

Condition de refus :

La responsable du CLAC se réserve le droit de refuser toute inscription, pré-inscription et accueil d'un jeune avec un dossier incomplet ou non à jour ou avec une absence de vaccination ou une vaccination non à jour.

Le Centre Social Vic-Accueil, en ses qualités de gestionnaire, se réserve le droit de refuser l'inscription, la pré-inscription et/ou l'accueil d'un jeune dans le cas d'impayés sur des périodes antérieures.

Adhésion Famille

Année 2022



VIC-ACCUEIL

Centre Social
13 Rue Jean Jaurès – 32190 VIC-FEZENSAC
05 62 64 41 46
Mail : contact@vic-accueil.fr

N° Adhérent

FAMILLE

Nom :			
Adresse :			
Code Postal :		Ville :	
Téléphone :		Portable :	
Mail			

ADULTE 1

NOM:

PRENOM:.....

NE LE //.....

SITUATION FAMILIALE:

Célibataire Marié/Pacsé Veuf/veuve

SITUATION PROFESSIONNELLE:

Demandeur emploi Activité Retraité

ADULTE 2

NOM:

PRENOM:.....

NE LE //.....

SITUATION FAMILIALE:

Célibataire Marié/Pacsé Veuf/veuve

SITUATION PROFESSIONNELLE:

Demandeur emploi Activité Retraité

ENFANTS A CHARGE

Nom :		Prénom :	Age :
Nom :		Prénom :	Age :
Nom :		Prénom :	Age :
Nom :		Prénom :	Age :
Nom :		Prénom :	Age :

J'accepte que les informations enregistrées soient réservées à l'usage du Centre Social Vic-Accueil et de ses activités ainsi que de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) et ne puissent être communiquées au delà.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant en adressant un mail à l'association.

J'autorise le personnel du Centre Social Vic-Accueil à photographier ou filmer l'ensemble des membres de ma famille dans la mesure où les photos et les vidéos contribuent uniquement à la communication du Centre Social et de ses services en interne, dans la presse locale, sur des plaquettes de communication, le site internet et le Facebook.

J'autorise le Centre Social Vic-Accueil à conserver mes données personnelles conformément aux obligations du RGPD dans le cadre de l'élaboration du fichier adhérent pendant 5 ans.

Je confirme avoir pris connaissance des statuts de l'association.

Fait à Vic-Fezensac, le

2022

Signature

Cadre réservé au Centre Social		
Adhésion 5€ / an / famille	Date	
	Mode de règlement :	
	1ère adhésion	



Dossier d'inscription 2022

Informations administratives

(1 exemplaire par famille)

Famille: Nom et prénom des enfants: _____

Facturation et prestations sociales:

La facture sera adressée au parent ou tuteur légal qui aura inscrit ou pré-inscrit l'enfant, toutes les informations demandées ci-dessous devront donc faire références à une seule et même personne. Pour les parents séparés ou divorcés, merci de remplir deux fiches *Informations administratives*.

Parent (ou tuteur légal):

Nom: _____ Prénom: _____

même adresse que l'enfant.

autre adresse, précisez: _____

CP: _____ Ville: _____

Adresse mail: _____

(A partir de laquelle sera réalisée la pré-inscription et à laquelle sera envoyée la facture)

Organisme de prestations sociales:

(si non-CAF ou si le N° d'allocataire n'est pas renseigné le Tarif "plein" sera appliqué. Cf. règlement intérieur)

CAF

N° d'allocataire: _____

MSA

Autre, précisez: _____

Autorisations et engagements:

- Je m'engage à informer les responsables de l'Accueil de loisirs de tous changements relatifs aux renseignements fournis dans le présent dossier qui interviendront au cours de l'année de validité dudit dossier,
- J'atteste sur l'honneur que tous les renseignements mentionnés dans le dossier d'inscription sont exacts,
- J'autorise le Centre Social Vic-Accueil à prendre en compte notre quotient familial via la Caisse d'Allocation Familiales du Gers,
- J'autorise à ce que l'enfant soit photographié ou filmé dans le cadre des activités ou des sorties et autorisons la diffusion de tout support relatif à l'image et au son sur les supports de communication du Centre Social Vic-Accueil et ses services pour une durée de 5 ans, (en cas de refus joindre une attestation écrite, datée et signée)
- J'autorise l'enfant à participer à toutes activités ou sorties à l'intérieur et à l'extérieur de l'Accueil de loisirs et à se déplacer à pied et en véhicule de transport collectif,
- J'autorise la communication de nos adresses mail au comité des parents de l'Accueil de loisirs,
- Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Accueil de loisirs et être en accord avec ce dernier,
- Je m'engage à fournir les documents demandés

Fait à: _____
Signature du parent 1 (ou tuteur légal):

Le: _____
Signature du parent 2:



Dossier d'inscription 2022

Informations jeune

(1 exemplaire par enfant)

Le jeune:

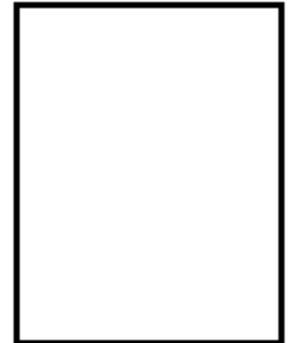
Nom: _____ Prénom: _____

Date de Naissance: _____ Classe de l'enfant: _____

Adresse complète où réside l'enfant:

CP: _____ Ville: _____

Numéro de téléphone du jeune s'il a : _____



Responsables légaux:

Parent 1 (ou tuteur légal):

Nom: _____
Prénom: _____
Portable: _____
Tél. Pro: _____

Parent 2:

Nom: _____
Prénom: _____
Portable: _____
Tél. Pro: _____

Autorisations de sortie:

J'autorise l'enfant à quitter seul l'Accueil de loisirs: Non Oui

J'autorise les personnes suivantes à venir récupérer l'enfant:
(Obligatoirement muni d'une pièce d'identité en cours de validité.)

Nom/Prénom: _____	Tél: _____

Renseignements Médicaux:

Médecin traitant: _____ Tél: _____

Allergies: Non Oui, précisez: _____

L'enfant bénéficie-t-il d'un Projet d'Accueil Individualisé.?: Non Oui (Joindre le P.A.I. et les traitements associés)

L'enfant bénéficie-t-il de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé?: Non Oui (Joindre une attestation AEEH)

Suit-il un traitement?: Non Oui, précisez: _____

Antécédents médicaux/chirurgicaux ou attentions/soins particuliers:
(Fournir les certificats médicaux et conduites à tenir, avec trousse de soins si nécessaire.)

J'autorise les responsables de l'Accueil de loisirs à prendre toutes mesures qu'ils jugeront utiles dans le cas où l'enfant aurait besoin de soins urgents, et nous engageons à prendre en charge les frais médicaux engagés